

# Diagnostic de l'économie et de la fiscalité, de la gouvernance, de la réglementation et des services en agriculture et en agroalimentaire, et recommandations



Rapport remis à :  
**Municipalité de La Pêche**

Par :  
**Aurélie Boyer, chargée de projets**  
**Table agroalimentaire de l'Outaouais**



Avril 2021

## REMERCIEMENTS

Nous remercions les acteurs – employés municipaux et supramunicipaux, et producteurs – ayant contribué à la démarche; ils nous ont partagé leurs préoccupations, leurs priorités et leurs recommandations. Merci, en particulier, au syndicat local de l'UPA d'avoir formé un groupe de producteurs afin d'alimenter le rapport.

Aussi, merci à la Municipalité de La Pêche de sa confiance et de sa détermination à améliorer l'avenir de ses entreprises agricoles et agroalimentaires.

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES .....                                 | 4  |
| INTRODUCTION .....   | 5  |
| 1. DÉMARCHE .....  | 6  |
| 2. DIAGNOSTIC .....  | 7  |
| 3. VISION .....  | 11 |
| 4. RECOMMANDATIONS .....   | 12 |
| 1. Un leadership partagé en agriculture et en agroalimentaire .....        | 13 |
| 2. Un territoire protégé .....   | 14 |
| 3. Un territoire valorisé .....  | 15 |
| 4. Une terre d'accueil pour les entrepreneurs et la main-d'œuvre .....     | 16 |
| 5. Des entreprises prospères et rentables .....                            | 17 |
| 6. Une administration apprenante et innovante .....                        | 18 |
| 7. Une communauté sensibilisée et supportrice .....                        | 19 |
| 5. RECOMMANDATIONS – SYNTHÈSE (coûts estimés/partenaires potentiels) ..... | 20 |
| CONCLUSION .....   | 23 |
| SOURCES .....  | 24 |

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

|      |   |
|------|---|
| ASC  | Agriculture soutenue par la communauté              |
| CCA  | Comité consultatif agricole                         |
| EAE  | Exploitation agricole enregistrée                   |
| PDBO | Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais |
| PDZA | Plan de développement de la zone agricole           |
| TAO  | Table agroalimentaire de l'Outaouais                |
| UPA  | Union des producteurs agricoles                     |



# INTRODUCTION

La mission de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) : concerter et coordonner le développement, à l'échelle régionale, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Grâce aux compétences et aux connaissances de son équipe, le Conseil de la Municipalité de La Pêche lui a accordé, à l'été 2020 (*Résolution 20-281 de la Municipalité de La Pêche, 2020*), le mandat suivant :

- **Diagnostic de l'économie et de la fiscalité, de la gouvernance, de la réglementation et des services en agriculture et en agroalimentaire, et recommandations.**

En adéquation avec le contexte de planification, il répond au besoin des entreprises exprimé dans le *Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais (PDBO) 2020-2025* et le *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, celui de cerner les défis inhérents aux lois/règlements, aux programmes et aux services, et d'adapter l'administration afin de les relever (TAO, 2021, p. 24; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2019, p. 88).

Consciente de l'importance de mobiliser une multiplicité d'acteurs, l'organisation a sondé les administrations municipale et supramunicipale, et les producteurs (syndicat local de l'Union des producteurs agricoles [UPA] des Collines-de-l'Outaouais).

# 1. DÉMARCHE

**1**

09-2020

Amorce de la démarche

**2**

10-2020 – 03-2021

- Collecte des données :
- Documents municipaux et supramunicipaux;
  - Entretiens avec les administrations municipale et supramunicipale, et les producteurs;
  - Questions supplémentaires.

**3**

03-2021

Analyse des données et rédaction

**4**

04-2021

Dépôt



## 2. DIAGNOSTIC



### Économie et fiscalité

#### FORCES

- Allègement du fardeau fiscal des producteurs :
  - Taux de taxation distinct (exploitation agricole enregistrée [EAE])

#### OPPORTUNITÉS

- Allègement du fardeau fiscal des producteurs :
  - Droit de mutation exonéré (*Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*)
- Attractivité du territoire :
  - Agriculture biologique/écologique et de proximité (Agriculture soutenue par la communauté [ASC], kiosques, Marché public de Wakefield...);
  - Présence et prix des terres;
  - Proximité d'un bassin de consommateurs et d'emplois.
- Secteurs vecteurs de vitalité (appartenance et identité territoriales, cohésion communautaire, *empowerment*...)

#### FAIBLESSES

- Absence d'appropriation, à l'échelle municipale, du PDZA
- Absence de corporation de développement économique, de fonds/programme agricole et agroalimentaire, donc de levier pour les projets (admissibilité conditionnelle des projets agricoles et agroalimentaires au Fonds vert)
- Manque de services Internet haut débit
- Urbanisation :
  - Développement effectué hors des périmètres d'urbanisation.

#### MENACES

- Attractivité du territoire :
  - Attraction de propriétaires non-exploitants;
  - Spéculation.
- Insuffisance de leadership supramunicipal en aménagement et en développement des territoires agricoles



## Gouvernance

### FORCES

- Commission agricole :
  - Analyse, dans une optique agricole et agroalimentaire, des politiques et des propositions;
  - Appareil de communication, de réciprocité, entre les acteurs agricoles et agroalimentaires, les citoyens et les élus.

### OPPORTUNITÉS

- Appui communautaire (intérêt pour les produits locaux)

### FAIBLESSES

- Commission agricole :
  - Méconnaissance, par les employés municipaux et les producteurs (UPA), de son existence et de son rôle.
- Résistance à consulter et à mobiliser l'UPA, son expérience et son réseau

### MENACES

- Diminution du poids politique des acteurs agricoles et agroalimentaires



## Réglementation

### FORCES

- Règlement de zonage :
  - Accroissement des affectations autorisant les usages « cabane à sucre commerciale » et « cabane à sucre non commerciale ».

### OPPORTUNITÉS

- Concordance du plan et des règlements d'urbanisme

### FAIBLESSES

- Désuétude (inadaptation à la diversification des modes de production, des productions et des retombées)

### MENACES

- Cadre législatif/réglementaire :
  - Assujettissement aux cadres provincial et supramunicipal;
  - Complexité de l'encadrement.



## Services : accueil/référencement, communication et gestion



### FORCES

- Aspiration de la Municipalité à optimiser la prestation de services aux entreprises agricoles et agroalimentaires

### FAIBLESSES

- Absence de procédure d'accueil
- Absence de répondant en agriculture et en agroalimentaire
- Méconnaissance des ressources existantes à l'externe (agents de développement et de maillage, conseillers en établissement et en relève, incubateurs [plateformes], services-conseils...)
- Absence de communication effective entre les acteurs agricoles et agroalimentaires, et l'administration municipale
- Absence d'un portrait et d'un répertoire
- Manque d'information et de sensibilisation/méconnaissance, par l'administration municipale et la population (les néoruraux notamment), de l'agriculture et de l'agroalimentaire (des besoins des producteurs et de leurs réalités)
- Manque d'information/méconnaissance, par la population, des prestations et des responsabilités municipales
- Amalgame, confusion des requêtes agricoles et non agricoles (difficultés de documentation et de suivi)
- Gestion *en silo*/en vase clos : autonomie départementale (ni lien ni partage d'information inter-service)
- Manque de conciliation des travaux privés et publics
- Manque de considération des enjeux des entreprises agricoles et agroalimentaires et/ou de ressources afin d'effectuer des travaux de construction, d'entretien et de réparation d'utilité générale : contrôle de la poussière (atteinte aux cultures, à leur photosynthèse), drainage (champs détremés, inondés), entretien de fossés (prolifération des espèces invasives et nuisibles [herbe à poux, herbe à puce, panais sauvage...])...
- Manque de prévention routière et de sensibilisation des usagers à la circulation des équipements

### OPPORTUNITÉS

- Prestation régionalisée des services :
  - Agent de développement et de maillage (nouveau).

### MENACES

- --

### 3. VISION

Que la Municipalité de La Pêche devienne, en agriculture et en agroalimentaire :

- Un catalyseur de développement durable;
  - Un partenaire des producteurs;
- Un défenseur de leurs intérêts (autres échelons gouvernementaux).



## 4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'articulent autour de 7 chantiers municipaux :

- 1. Un leadership partagé en agriculture et en agroalimentaire**
- 2. Un territoire protégé**
- 3. Un territoire valorisé**
- 4. Une terre d'accueil pour les entrepreneurs et la main-d'œuvre**
- 5. Des entreprises prospères et rentables**
- 6. Une administration apprenante et innovante**
- 7. Une communauté sensibilisée et supportrice**



DIAGNOSTIC :

GOUVERNANCE



SERVICES  
(COMMUNICATION)



# 1. *Un leadership partagé en agriculture et en agroalimentaire*

## Objectif :

Asseoir la gouvernance inclusive/participative.

## Sous-objectifs :

- Améliorer la communication (efficacité, réciprocité...) entre les acteurs agricoles et agroalimentaires, et l'administration municipale.
- Concilier les préoccupations.
- Lier les problématiques agricoles/agroalimentaires aux problématiques territoriales.

## Recommandations :

### 1. Commission agricole :

- a. Amender/compléter sa composition :
  - Inclure 2 membres de l'administration municipale comme personnes-ressources – 1 représentant du service des travaux publics et 1 du service de l'urbanisme – (membres non-votants);
  - Au minimum, réserver 1 siège au syndicat local de l'UPA (administrateur/délégué).
- b. Définir le mode de désignation (électif/nominatif) des autres citoyens.
- c. Éclaircir et exposer son mandat.

### 2. Communication :

- a. Reconnaître l'UPA comme interlocutrice privilégiée/représentative.
- b. Recourir à son réseau pour diffuser de l'information.

DIAGNOSTIC :

ÉCONOMIE  
ET FISCALITÉ



RÉGLEMENTATION



SERVICES  
(COMMUNICATION)



## 2. Un territoire protégé

### Objectif :

Assurer la protection du territoire agricole.

### Sous-objectifs :

- Contrôler l'étalement urbain.
- Prioriser les activités agricoles en zone agricole.
- Reconnaître le territoire agricole comme limité, non renouvelable et stratégique.

### Recommandations :

#### 1. Urbanisme :

- a. Développer/diversifier l'offre d'habitation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

#### 2. Fiscalité :

- a. Conserver le taux de taxation distinct (EAE).
- b. Évaluer les possibilités de surtaxation des terres en friche.

##### Piste :

- Cibler les situations à surtaxer.
- Exercer des pressions pour que le service supramunicipal d'évaluation foncière catégorise les propriétés selon l'usage effectif, plutôt que selon l'usage optimal.
- Majorer la taxe.

**N. B.** À assortir d'informations pour les propriétaires (opportunités d'affaires et de valorisation, ressources [L'ARTERRE]...).

##### Documentation :

- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2021). *Sommaire du rôle d'évaluation foncière. Municipalité de La Pêche*, 3 p. (113 EAE vs 253 propriétés à usage agricole)
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2019). « Carte 7. Localisation des friches » dans *Plan de développement de la zone agricole*, p. 35

##### Exemple :

- *Projet de loi no. 203. Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, 1996*

#### 3. Argumentaire de protection du territoire agricole

- a. Sensibiliser l'administration municipale et la population à la protection du territoire agricole.

DIAGNOSTIC :

ÉCONOMIE  
ET FISCALITÉ



RÉGLEMENTATION



SERVICES  
(COMMUNICATION)



## 3. Un territoire valorisé

### Objectif :

Encourager la valorisation du territoire agricole.



*La meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur (Ouimet, 2009, p. 22).*

### Sous-objectifs :

- Accroître les connaissances à l'effet d'exploiter le plein potentiel du territoire agricole.
- Assurer le développement durable des activités agricoles.

### Recommandations :

#### 1. Développement économique :

- a. Bonifier le contenu du *Plan stratégique 2019-2023* :
  - Constituer le portrait des activités agricoles (forme/nature, potentiel et retombées);
  - Déterminer la forme/nature à privilégier sur le territoire.
- b. Déployer, à l'échelle municipale, le PDZA.

#### 2. Urbanisme :

- a. Favoriser l'harmonisation des activités agricoles et non agricoles :
  - Approche directive/normative : contrôle des distances et des usages;
  - Approche éducative : sensibilisation (voir [Une communauté sensibilisée et supportrice](#)).

#### Piste :

- CHASSE : Afficher l'interdiction ou la permission sur les propriétés.

#### Documentation :

- Service de la Sécurité Publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (s. d.). *Affiches d'interdiction/permission de chasse sur un terrain privé*, <http://www.sp.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/29-publications-et-formulaires>



## 4. Une terre d'accueil pour les entrepreneurs et la main-d'œuvre

### Objectif :

Faciliter les pratiques agricoles et agroalimentaires.

### Sous-objectifs :

- Accentuer l'accès à l'information.
- Adapter, alléger/assouplir et préciser la réglementation.

### Recommandations :

#### 1. Accueil/référencement :

- a. Développer et remettre une trousse d'accueil aux entrepreneurs (potentiel, réglementation, ressources [à l'externe/à l'interne]...).

#### 2. Réglementation :

- a. Cerner les défis des entrepreneurs et les relever.

##### Pistes :

- À approfondir avec les producteurs (UPA).
- **HÉBERGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS** : Autoriser les habitations saisonnières/temporaires.

##### Exemples :

- MRC de Portneuf (2016). *Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf*, pp. 51-52.
- *Règlement no. 237-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, afin d'y créer un nouveau secteur mixte et un nouvel îlot déstructuré à Louiseville, ainsi que d'y intégrer des dispositions relatives aux habitations saisonnières en zones agricoles*, MRC de Maskinongé, 2014
- *Règlement de zonage no. 2008-262*, Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, pp. 55-56

- b. Effectuer une veille législative/réglementaire :
  - Se tenir informée sur les allègements/assouplissements au cadre provincial et, le cas échéant, modifier la réglementation.
- c. Favoriser le développement des activités complémentaires à la ferme (agrotourisme, agrotransformation et vente).



## 5. *Des entreprises prospères et rentables*

### Objectif :

Intensifier l'appui aux entreprises.

### Sous-objectif :

- Agir comme levier pour les projets; appuyer, avec le fonds local de développement durable, le Fonds Vert, le développement durable en agriculture et en agroalimentaire.

### Recommandations :

#### 1. Fonds Vert :

##### a. Élargir le fonds :

- Admettre – au-delà de l'environnement – les dimensions économique et sociale : affichage commercial, construction d'équipements et d'infrastructures de mise en marché (collectifs/individuels), événements...



## 6. Une administration apprenante et innovante

### Objectif :

Offrir des services adaptés.

### Sous-objectifs :

- Allouer des ressources à l'amélioration des services en agriculture et en agroalimentaire.
- Briser les *silos*.
- Favoriser l'adaptation dynamique.

### Recommandations :

#### 1. Expertise :

- a. Développer l'expertise à l'interne :
  - Encourager l'acquisition, chez le personnel, de connaissances (formation, partage...);  
*et/ou*
  - Évaluer la nécessité et les possibilités de dédier une ressource (de façon partielle).

#### 2. Gestion :

- a. Être proactive :
  - Dissocier les requêtes des acteurs agricoles/agroalimentaires des autres;
  - Documenter les enjeux;
  - Adapter l'administration.
- b. Passer de la gestion *en silo*/en vase clos à la gestion collaborative :
  - Travailler collectivement/en équipe à trouver des solutions à des problématiques complexes qui dépassent les prérogatives des services.

#### Piste :

- Mettre à profit les réunions des directeurs de services.

#### 3. Travaux publics :

- a. Considérer les enjeux agricoles/agroalimentaires dans la planification (circulation/passage des équipements, contrôle de la poussière, drainage, entretien de fossés...).
- b. Harmoniser les travaux privés et publics.

DIAGNOSTIC :

ÉCONOMIE  
ET FISCALITÉ



GOUVERNANCE



SERVICES  
(COMMUNICATION)



## 7. Une communauté sensibilisée et supportrice

### Objectif :

Consolider l'environnement favorable à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

### Sous-objectifs :

- Éveiller/sensibiliser la population aux besoins des producteurs et à leurs réalités.
- Véhiculer un message positif à propos de l'agriculture et de l'agroalimentaire (achat local, apports au développement municipal et régional, métier...).
- Populariser/promouvoir – dans les deux langues – les entreprises et les initiatives.

### Recommandations :

#### 1. Sensibilisation :

- a. Organiser des activités/événements de sensibilisation auprès des enfants et des familles (ateliers scolaires, loisirs municipaux...).
- b. Organiser des tournées d'élus.

#### 2. Promotion :

- a. Développer un calendrier des activités/événements (*Farm Hop*, Marché de Wakefield...) et un répertoire des entreprises (avec leur offre de produits et de services : agrotourisme, agrotransformation, circuits courts...).
- b. Élaborer des contenus et des outils promotionnels.

## 5. RECOMMANDATIONS – SYNTHÈSE (coûts estimés/partenaires potentiels)

| CHANTIERS MUNICIPAUX   | OBJECTIFS/SOUS-OBJECTIFS  | RECOMMANDATIONS  | COÛTS           | PARTENAIRES POTENTIELS            | PRIORITÉ |
|--|---|--|-----------------|-----------------------------------|----------|
| 1  | <p><b>Un leadership partagé en agriculture et en agroalimentaire</b></p> <p><i>Asseoir la gouvernance inclusive/participative.</i></p> <p>Améliorer la communication (efficacité, réciprocité...) entre les acteurs agricoles et agroalimentaires, et l'administration municipale.</p> <p>Concilier les préoccupations.</p> <p>Lier les problématiques agricoles/agroalimentaires aux problématiques territoriales<sup>1</sup>.</p> | <b>1. Commission agricole</b>  |                 |                                   |          |
|  |   | <b>a.</b> Amender/compléter sa composition :<br>- Inclure <u>2</u> membres de l'administration municipale comme personnes-ressources – <u>1</u> représentant du service des travaux publics et <u>1</u> du service de l'urbanisme – (membres non-votants);<br>- Au minimum, réserver <u>1</u> siège au syndicat local de l'UPA (administrateur/délégué). | \$              | UPA                               | 1        |
|  |   | <b>b.</b> Définir le mode de désignation (électif/nominatif) des autres citoyens.  | \$              |                                   | 1        |
|  |   | <b>c.</b> Éclaircir et exposer son mandat.   | \$              |                                   | 1        |
|  |   | <b>2. Communication</b>  |                 |                                   |          |
| <b>a.</b> Reconnaître l'UPA comme interlocutrice privilégiée/représentative.   | \$  | UPA  | 1               |                                   |          |
| <b>b.</b> Recourir à son réseau afin de diffuser de l'information.   | \$  | UPA  | 1               |                                   |          |
| 2  | <p><b>Un territoire protégé</b></p> <p><i>Assurer la protection du territoire agricole.</i></p> <p>Contrôler l'étalement urbain.</p> <p>Prioriser les activités agricoles en zone agricole.</p> <p>Reconnaître le territoire agricole comme limité, non renouvelable et stratégique.</p>  | <b>1. Urbanisme</b>  |                 |                                   |          |
|  |   | <b>a.</b> Développer/diversifier l'offre d'habitation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.   | \$\$\$          | MRC                               | 2        |
|  |   | <b>2. Fiscalité</b>  |                 |                                   |          |
|  |   | <b>a.</b> Conserver le taux de taxation distinct (EAE).  | \$              |                                   |          |
|  |   | <b>b.</b> Évaluer les possibilités de surtaxation des terres en friche.  | \$ <sup>2</sup> | MRC                               |          |
| <b>3. Argumentaire de protection du territoire agricole</b>  |   |  |                 |                                   |          |
| <b>a.</b> Sensibiliser l'administration municipale et la population à la protection du territoire agricole.  | \$  | TAO<br>UPA   |                 |                                   |          |
| 3  | <p><b>Un territoire valorisé</b></p> <p><i>Encourager la valorisation du territoire agricole.</i></p> <p>Accroître les connaissances à l'effet d'exploiter le plein potentiel du territoire agricole.</p> <p>Assurer le développement durable des activités agricoles.</p>  | <b>1. Développement économique</b>   |                 |                                   |          |
|  |   | <b>a.</b> Bonifier le contenu du <i>Plan stratégique 2019-2023</i> :<br>- Constituer le portrait des activités agricoles (forme/nature, potentiel et retombées);<br>- Déterminer la forme/nature à privilégier sur le territoire.  | \$\$            | MRC<br>TAO                        |          |
|  |   | <b>b.</b> Déployer, à l'échelle municipale, le PDZA.   | \$\$            | MRC<br>(+ organismes partenaires) | 1        |
|  |   | <b>2. Urbanisme</b>  |                 |                                   |          |
| <b>a.</b> Favoriser l'harmonisation des activités agricoles et non agricoles :<br>- Approche directive/normative : contrôle des distances et des usages;<br>- Approche éducative : sensibilisation (voir <a href="#">Une communauté sensibilisée et supportrice</a> ). | \$  | MRC  | 2               |                                   |          |
| 4  | <p><b>Une terre d'accueil pour les entrepreneurs et la main-d'œuvre</b></p> <p><i>Faciliter les pratiques agricoles et agroalimentaires.</i></p> <p>Accentuer l'accès à l'information.</p>  | <b>1. Accueil/référencement</b>  |                 |                                   |          |
|  |   | <b>a.</b> Développer et remettre une trousse d'accueil aux entrepreneurs (potentiel, réglementation, ressources [à l'externe/à l'interne]...).   | \$\$            | MRC<br>TAO                        | 1        |

<sup>1</sup> Partenaire potentiel pour le sous-objectif : MRC (comité consultatif agricole [CCA], comité de mise en œuvre du PDZA)

<sup>2</sup> Les coûts estimés excluent les frais pour la MRC.

|          |   |   |  |                   |                         |                            |   |
|----------|---|---|--|-------------------|-------------------------|----------------------------|---|
|          |   | Adapter, alléger/assouplir et préciser la réglementation.   |  |                   |                         | (+ organismes partenaires) |   |
|          |   |   | <b>2. Réglementation</b>   |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Cerner les défis des entrepreneurs et les relever.   | \$                | MRC<br>UPA              |                            | 2 |
|          |   |   | <b>b.</b> Effectuer une veille législative/réglementaire :<br>- Se tenir informée sur les allègements/assouplissements au cadre provincial et, le cas échéant, modifier la réglementation.   | \$                | MRC<br>UPA              |                            |   |
|          |   |   | <b>c.</b> Favoriser le développement des activités complémentaires à la ferme (agrotourisme, agrotransformation et vente).   | \$                | MRC<br>UPA              |                            | 2 |
| <b>5</b> | <b>Des entreprises prospères et rentables</b>     | <b>Intensifier l'appui aux entreprises.</b><br><br>Agir comme levier pour les projets; appuyer, avec le fonds local de développement durable, le Fonds Vert, le développement durable en agriculture et en agroalimentaire. | <b>1. Fonds Vert</b>   |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Élargir le Fonds :<br>- Admettre – au-delà de l'environnement – les dimensions économique et sociale : affichage commercial, construction d'équipements et d'infrastructures de mise en marché (collectifs/individuels), événements...       | \$\$\$            |                         |                            | 2 |
| <b>6</b> | <b>Une administration apprenante et innovante</b> | <b>Offrir des services adaptés.</b><br><br>Allouer des ressources à l'amélioration des services en agriculture et en agroalimentaire.<br><br>Briser les silos.<br><br>Favoriser l'adaptation dynamique.                     | <b>1. Expertise</b>  |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Développer l'expertise à l'interne :<br>- Encourager l'acquisition, chez le personnel, de connaissances (formation, partage...);<br><i>et/ou</i><br>- Évaluer la nécessité et les possibilités de dédier une ressource (de façon partielle). | \$\$ <sup>3</sup> | UPA                     |                            | 1 |
|          |   |   | <b>2. Gestion</b>  |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Être proactive :<br>- Dissocier les requêtes des acteurs agricoles/agroalimentaires des autres;<br>- Documenter les enjeux;<br>- Adapter l'administration.   | \$                |                         |                            | 2 |
|          |   |   | <b>b.</b> Passer de la gestion <i>en silo</i> /en vase clos à la gestion collaborative :<br>- Travailler collectivement/en équipe à trouver des solutions à des problématiques complexes qui dépassent les prérogatives des services.                  | \$                | MRC                     |                            |   |
|          |   |   | <b>3. Travaux publics</b>  |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Considérer les enjeux agricoles/agroalimentaires dans la planification (circulation/passage des équipements, contrôle de la poussière, drainage, entretien de fossés...).  | \$\$\$            | UPA                     |                            | 1 |
|          |   |   | <b>b.</b> Harmoniser les travaux privés et publics.  | \$                | UPA                     |                            | 1 |
| <b>7</b> | <b>Une communauté sensibilisée et supportrice</b> | <b>Consolider l'environnement favorable à l'agriculture et à l'agroalimentaire.</b><br><br>Éveiller/sensibiliser la population aux besoins des producteurs et à leurs réalités.   | <b>1. Sensibilisation</b>  |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Organiser des activités/événements de sensibilisation auprès des enfants et des familles (ateliers scolaires, loisirs municipaux...).  | \$\$              | TAO<br>UPA              |                            |   |
|          |   |   | <b>b.</b> Organiser des tournées d'élus.   | \$\$              | TAO                     |                            |   |
|          |   |   | <b>2. Promotion</b>  |                   |                         |                            |   |
|          |   |   | <b>a.</b> Développer un calendrier des activités/événements ( <i>Farm Hop</i> , Marché de Wakefield...) et un répertoire des entreprises (avec leur offre de produits et de services : agrotourisme, agrotransformation, circuits courts...).          | \$\$              | MRC <sup>4</sup><br>TAO |                            | 1 |

<sup>3</sup> Les coûts estimés excluent le salaire.

<sup>4</sup> Élaboration en cours d'un répertoire à la MRC

|  |  |   |    |  |      |                         |   |
|--|--|---|----|--|------|-------------------------|---|
|  |  | <p>Véhiculer un message positif à propos de l'agriculture et de l'agroalimentaire (achat local, apports au développement municipal et régional, métier...).</p> <p>Populariser/promouvoir – dans les deux langues – les entreprises et les initiatives.</p> | b. | Élaborer des contenus et des outils promotionnels. | \$\$ | MRC <sup>5</sup><br>TAO | 1 |
|--|--|---|----|--|------|-------------------------|---|

<sup>5</sup> Élaboration de contenus et d'outils promotionnels en vertu de ses compétences en tourisme



# CONCLUSION

Le présent rapport – et ses 26 recommandations – attestent de la détermination de la Municipalité à améliorer l’avenir de ses entreprises agricoles et agroalimentaires. Il y a, là, matière à asseoir la gouvernance inclusive/participative, à consolider l’environnement favorable à l’agriculture et à l’agroalimentaire, à optimiser la prestation de services, à protéger, à valoriser la zone agricole et, dès lors, à répondre aux besoins et aux réalités du secteur. **L’heure est, maintenant, à la mise en œuvre!**

À cet effet, nous avons identifié les partenaires potentiels, de même que les priorités. Fait intéressant : les priorités formulées par l’administration municipale et les producteurs correspondent.

La TAO demeure disponible pour appuyer la Municipalité de La Pêche dans la mise en œuvre des recommandations.

## SOURCES

MRC des Collines-de-l'Outaouais (2019). *Plan de développement de la zone agricole*, 97 p.

Ouimet, Bernard (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional. Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*, Rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 35 p.

*Résolution 20-281 de la Municipalité de La Pêche*, Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche, 9 septembre 2020

TAO (2021), *Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025*, 30 p.